

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068294-20240926-24D_09_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024 Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

2024-09-18

RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'Adjoint Administratif permanent au service ADS de la CC2VV

Nombre de délégués titulaires en exercice: 75

Nombre de délégués titulaires présents : 46 (dont suppléés : 3) Nombre de délégués titulaires absents : 29 (dont représentés : 10)

Votants: 56

Le 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 septembre 2024.

PRESENTS:

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Georges CONTEJEAN (Geney), Joseph CUENOT (Mésandans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Christophe DUPONT (Arcey), Michel EUVRARD (Fontaine-lès-Clerval), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans les Moulins), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Nathalie FRITSCH (Rognon), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Michel GONIN (Viethorey), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Claude HUEBER (Onans), Michaël HUGONIOT (Arcey), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MERCIOL (Marvelise), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Frédérique PETITJEAN (Branne), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (l'Isle sur le Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

ABSENTS EXCUSES:

Albéric CHOPARD (Soye), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), René MOREL (Pays-de-Clerval),

ABSENTS SUPPLEES:

Pierre MAHON (*Cubrial*), représenté par son suppléant Jean-Luc LENOTTE; Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), représenté par son suppléant Raphaël BOUZIANE; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES:

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), pouvoir à Jacky BOUVARD, Marc-André DODIVERS (*Blussans*), pouvoir à Edwige GARRESSUS; Pierre FILET *Montagney-Servigney*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO; Martine LOHSE (*l'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Joëlle PAHIN; Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Francis USARBARRENA; Alain PASTEUR (*Arcey*), pouvoir à Bruno BEAUDREY; Philippe JANUEL (*Avilley*), pouvoir à Joseph CUENOT; Pierre PEGEOT (*La Prétière*), pouvoir à Marie-Blanche PERNOT; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT; Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), pouvoir à Claude HUEBER.

ABSENTS:

Raymond BOBY (Bournois), André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Thierry CHIERICI (Tournans), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Annie GROSJEAN (Nans), Rodney HEDIN (Abbenans), François HERMOSILLA (Faimbe), Nathalie PARENT (Sourans), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy), Jean-Pierre VAILLET (Puessans),

SECRETAIRE DE SEANCE:

Claude HUEBER

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-09-18

RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'Adjoint Administratif permanent au service ADS de la CC2VV

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour compléter le service « Autorisation du droit du sol » de la CC2VV » et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints administratifs,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'Adjoint administratif, à compter du 1^{er} novembre, dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

Instructeur ADS

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'Adjoint administratif (échelon 5 ou indice majoré 370)

Article 2: temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3: crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

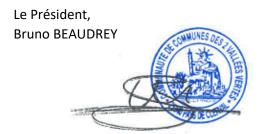
Article 4: tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en ce sens.

Le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés. Pour extrait conforme,



<u>Délibération adoptée avec</u>:

Voix pour: 56 Voix contre: 0 Abstention: 0